

## Table des matières

<b>Modalités et conditions du programme de récompenses Club Cage .....</b>	<b>2</b>
Généralités .....	2
Confidentialité et renseignements .....	3
Adhésion au Programme Club Cage .....	3
Fermeture d'un compte inactif .....	4
Accumuler des points .....	4
Échanger des points .....	4
Les Récompenses .....	5
Les niveaux .....	6
Le sondage post-visite .....	7
<b>Modalités et conditions des cartes cadeaux plastiques et électroniques .....</b>	<b>8</b>
<b>1.</b> Information générale .....	<b>8</b>
<b>2.</b> Achat d'une carte cadeau .....	<b>8</b>
<b>3.</b> Utilisation d'une carte cadeau .....	<b>9</b>
<b>4.</b> Vérification du solde d'une carte cadeau .....	<b>9</b>
<b>5.</b> Carte cadeau perdue, volée ou endommagée .....	<b>10</b>
<b>6.</b> Message personnalisé .....	<b>10</b>
<b>7.</b> Annulation ou refus d'une carte cadeau .....	<b>10</b>
<b>8.</b> Conditions d'utilisation générales .....	<b>11</b>
<b>9.</b> Limitation de responsabilité et indemnisation .....	<b>11</b>

# Modalités et conditions du programme de récompenses Club Cage

1. Le Programme Club Cage, ci-après appelé « Programme Club Cage », est offert par Groupe Grandio dont le siège social est situé au 1180, Place Nobel, Boucherville, QC J4B 5L2 dans les restaurants La Cage – Brasserie sportive participants du Groupe Grandio ci-après les « Restaurants ».
2. Entendu qu'une transaction, ci-après appelée « Transaction », comprend le détail des achats effectués par un client dans chacun des Restaurants ou lors d'une commande en ligne sur LaCageChezVous.com ou via un partenaire de commande en ligne, et plus particulièrement, les items achetés, les quantités, la fréquence, etc.
3. Entendu que le Programme Club Cage regroupe, notamment, mais non limitativement, toutes les communications, les offres et les récompenses que peut recevoir et accumuler un membre.
4. Entendu qu'un membre ci-après appelé « Membre », désigne un individu inscrit au Programme Club Cage dont l'inscription n'a pas été révoquée.
5. Entendu qu'une récompense, ci-après appelée « Récompense », regroupe, notamment, mais non limitativement, tous les privilèges, points, accès ou statut particulier, rabais sur items, rabais sur sous-total ou gratuité qu'un Membre peut obtenir, accumuler ou appliquer suivant une ou plusieurs Transactions.

## Généralités

6. Le Programme Club Cage est la propriété de Groupe Grandio, et il est offert aux clients de La Cage – Brasserie sportive en collaboration avec l'ensemble des Restaurants.
7. Groupe Grandio peut, sous réserve de ce qui suit, modifier les règles du Programme Club Cage, ses Récompenses ou ses conditions de participation, en tout ou en partie à tout moment suivant un préavis de 60 à 90 jours. Le maintien de la participation du Membre au Programme Club Cage après les modifications constituera son consentement à ces modifications. Si le Membre n'approuve pas une modification, il pourra se retirer du Programme Club Cage en communiquant avec le Service à la clientèle. Pour ce faire, le Membre devra en se rendant dans la section « Besoin d'aide » de l'application Club Cage. Malgré ce qui précède, Groupe Grandio ne peut modifier unilatéralement, en tout ou en partie, le nombre de points de fidélité reçus par les Membres, ni le ratio fixe suivi pour l'attribution et l'utilisation des points de fidélité ou des Récompenses, dans la mesure où ces changements sont au désavantage des Membres et, concernant la conservation des points de fidélité en Récompenses, si elle est modifiée de façon disproportionnée relativement à l'augmentation de la valeur au détail du bien ou du service.
8. Groupe Grandio peut interrompre ou mettre fin au Programme Club Cage en tout temps, suivant un préavis de 60 à 90 jours. En cas d'interruption ou de résiliation du Programme Club Cage pour quelque raison que ce soit, le Groupe Grandio ne sera nullement responsable de quoi que ce soit envers ses Membres et sera automatiquement exonéré de tout dommage causé à des Membres du Programme Club Cage, le cas échéant, relativement à une interruption, à une résiliation, à la perte de récompenses ou autre découlant d'une telle interruption ou résiliation, à l'exception de toute conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de ses représentants.
9. Le Programme Club Cage est ouvert à toute personne résidant au Canada et étant âgée de 18 ans ou plus. Les personnes admissibles deviennent Membres du Programme Club Cage dès qu'elles y ont adhéré en utilisant l'application mobile du Programme Club Cage disponible gratuitement dans l'APP Store de Apple ou le Play store de Google.
10. L'acceptation par voie électronique des conditions d'utilisation constitue une acceptation par le Membre de l'ensemble des modalités du Programme Club Cage et des présentes règles.

11. Tout abus et toute activité frauduleuse dans le cadre du Programme Club Cage, y compris, mais non limitativement le non-respect des politiques et des procédures du Programme Club Cage, la vente ou le troc de Récompenses, et une fausse représentation des faits y afférents ou toute autre conduite inadéquate, tout comportement inopportun ou tout harcèlement à l'égard du personnel de Groupe Grandio et de ses Restaurants ou tout refus d'obéir aux directives de son personnel peut entraîner l'annulation du compte du Membre, sa disqualification du Programme Club Cage et l'annulation de ses Récompenses. En cas de défaut du Membre de respecter les présentes règles ou d'exécuter ses obligations qui y sont prévues, Groupe Grandio se réserve le droit de mettre un terme à l'adhésion, de retirer ou d'annuler la carte, d'annuler les Récompenses accumulées, de s'adresser aux tribunaux et de recouvrer les dommages et les frais judiciaires.

## Confidentialité et renseignements

12. Groupe Grandio assurera la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements personnels recueillis sur le Membre du Programme Club Cage. Le Membre peut en tout temps consulter la politique de confidentialité en visitant le <https://www.cage.ca/politique-de-confidentialite>.
13. Les informations sur les Récompenses disponibles pour le Membre peuvent être consultées dans l'application mobile du Programme Club Cage. Les informations disponibles lorsque le Membre se connecte à son profil comprennent les informations relatives aux champs de son profil, aux points qu'il a accumulés et aux autres Récompenses auxquelles il a droit.
14. Si le Membre se retire volontairement du Programme Club Cage, les points et les Récompenses non utilisés seront annulés et les informations du Membre seront effacées.

## Adhésion au Programme Club Cage

15. Pour adhérer au Programme Club Cage, un client doit devenir Membre. L'adhésion est gratuite. Pour ce faire, il lui suffit de remplir les champs obligatoires du profil en téléchargeant l'application mobile du Programme Club Cage disponible gratuitement dans l'APP store d'Apple ou dans PLAY store de Google et d'accepter les présentes modalités et conditions d'utilisation et la politique de confidentialité en cochant les cases prévues à cet effet et confirmer son adresse courriel en cliquant sur le lien qu'il lui sera envoyé par courriel.
16. Les Membres ne pouvant fournir d'adresse courriel valide ne peuvent participer au Programme Club Cage puisque ce champ est obligatoire lors de la complétion du profil. En revanche, un Membre peut, à sa seule discrétion, accepter ou refuser de recevoir des communications promotionnelles de la part de Groupe Grandio et ses partenaires affiliés. Pour faire ce choix, il peut modifier ses préférences de communication en tout temps dans son profil membre. Le Membre comprend que s'il refuse de recevoir les communications du Programme Club Cage, il accepte que ce statut puisse l'exclure de l'attribution de certains privilèges ou Récompenses reliés au Programme Club Cage.
17. Une société ou autre entité juridique ne peut pas devenir Membre.
18. Un seul individu par compte peut figurer au Programme Club Cage sous son nom légal.
19. Une seule carte virtuelle sera émise par Membre. Chaque Membre possède un numéro de carte unique, ne peut partager son compte avec quiconque et ne doit divulguer ni ses renseignements personnels ni son mot de passe à qui que ce soit.
20. L'adhésion n'est pas transférable.
21. Aucun crédit rétroactif ne sera accordé pour les achats effectués avant que l'adhésion au Programme Club Cage soit dument complétée.
22. Les employés de Groupe Grandio et de ses Restaurants sont également admissibles au Programme Club Cage. Si jamais une promotion de type « concours » au sens des règles établies par la Régie des alcools, des courses et des jeux est offert dans le cadre du Programme Club Cage, aucun employé, agence affiliée ou personne domiciliée à la même adresse ne pourra être déclaré gagnant.

23. Les Membres sont responsables d'assurer la confidentialité et la protection de leur compte et de leurs codes d'accès personnels permettant d'y accéder, de leur carte virtuelle et de leurs appareils permettant d'utiliser ce qui précède. En cas de perte, de compromission ou de vol des éléments précités, les Membres du Programme Club Cage doivent réinitialiser immédiatement leur mot de passe en envoyant un courriel à [aide@clubcage.ca](mailto:aide@clubcage.ca).
24. En cas où il y aurait doute de fraude, les Membres du Programme Club Cage doivent aviser immédiatement Groupe Grandio par écrit en envoyant un courriel à [aide@clubcage.ca](mailto:aide@clubcage.ca). Groupe Grandio annulera tous les points ou récompenses accumulés dans un compte de façon frauduleuse.
25. En cas de modification de ses renseignements, le Membre doit aller mettre à jour son profil en modifiant les champs sur l'application mobile. Groupe Grandio ne peut être tenu responsable de toute erreur ou manquement relié à une mauvaise information contenue dans le profil du Membre.

## Fermeture d'un compte inactif

26. Les points Club Cage ne sont pas assujettis à une date d'expiration. Toutefois, si le compte du membre est inactif pendant dix-huit (18) mois consécutifs et que Groupe Grandio fait parvenir, au moins 30 jours, mais pas plus de 60 jours avant la date de péremption, un avis d'inactivité au Membre portant exclusivement sur le fait que son inactivité entraînera la péremption de ses points et précisant la date de la péremption, le compte du membre sera fermé, les accès à ce compte seront révoqués, la carte virtuelle ne pourra plus être utilisée et tous les points et les Récompenses accumulés au compte seront dès lors annulés. Pour maintenir un statut actif ainsi que son inscription au Programme Club Cage, le Membre doit accumuler ou utiliser ses points ou utiliser une Récompense associée à son compte au moins une fois tous les dix-huit (18) mois.
27. Advenant le décès d'un Membre du Programme Club Cage, le compte du Membre sera fermé et les points accumulés dans ce compte seront annulés en autant que le Service à la clientèle de Groupe Grandio en soit informé. Sinon, le compte sera fermé et les points et les récompenses seront remis à zéro après dix-huit (18) mois d'inactivité.

## Accumuler des points

28. Les points sont comptabilisés exclusivement sur les items admissibles (après rabais et avant taxes) comprenant, mais non limitativement les items du menu vendus dans les Restaurants et en ligne. Aucun point ne sera émis à l'achat d'une carte cadeau ainsi que sur les taxes, le pourboire, les frais de livraisons et les frais de transaction liés à une commande en ligne. La liste des items admissibles peut être modifiée sans préavis par Groupe Grandio.
29. Le Membre ayant atteint le niveau Pro accumulera 10 points pour chaque dollar dépensé (après rabais et avant taxes). Le Membre ayant atteint le niveau Élite, le niveau Platine ou le niveau Maître accumulera respectivement 11, 13 ou 14 points par dollar dépensé (après rabais et avant taxes).
30. Pour accumuler des points lors de ses achats, le Membre doit présenter sa carte virtuelle avant d'avoir complété son paiement.
31. Le Membre peut réclamer l'ajout de points sur une Transaction déjà fermée et/ou payée s'il a oublié pour quelque raison que ce soit de présenter sa carte virtuelle en Restaurant avant de terminer le paiement ou de se connecter à son compte Club Cage lors d'une commande en ligne ou lors d'une commande via un partenaire de livraison. Pour ce faire, le Membre doit se rendre dans l'application et suivre la procédure prévue à cet effet.
32. Les points accumulés s'afficheront au profil du Membre sur l'application mobile dans les 48 heures suivant la Transaction admissible.

## Échanger des points

33. Le Membre peut échanger ses points pour payer, en totalité ou en partie, des achats de produits admissibles en restaurant ou en ligne via [lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com).

34. Les points ont la valeur d'utilisation suivante : cinq-cents (500) points équivalent à un dollar (1,00 \$).
35. Le membre doit avoir accumulé un minimum de 2 500 points, avoir complété tous les champs obligatoires du profil et avoir confirmé son adresse courriel pour échanger ses points. Les points peuvent être échangés exclusivement sur les items admissibles comprenant, mais non limitativement les items du menu vendus dans les salles à manger et sur [lavagechezvous.com](http://lavagechezvous.com). Les points ne peuvent être échangés pour les frais de livraisons et les frais de transaction liés à une commande en ligne. La liste des items admissibles peut être modifiée sans préavis par Groupe Grandio
36. Les points sont traités comme un mode de paiement. Les taxes sont donc calculées avant que les points ne soient utilisés. Le membre peut tout de même utiliser ses points pour payer les taxes et son pourboire.
37. Groupe Grandio peut modifier le nombre de points minimal d'utilisation à tout moment suivant un préavis de 60 à 90 jours et conformément à la procédure décrite à l'article 7. Les points émis lors d'une Transaction d'achat ne peuvent être utilisés que lors d'une Transaction ultérieure. Groupe Grandio peut établir des limites d'utilisation de points par Transaction suivant un préavis de 60 à 90 jours et conformément à la procédure décrite à l'article 7. L'utilisation des points pourrait être suspendue en cas de panne ou d'indisponibilité des systèmes requis pour la gestion des points, et ce, sans compensation à l'exception des cas où cette situation est une conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de son représentant.

## Les Récompenses

38. Le membre doit avoir confirmé son adresse courriel pour être en mesure de réclamer ses Récompenses. Pour échanger ses points, le membre doit avoir aussi complété tous les champs obligatoires du profil.
39. Chaque Récompense a ses conditions spécifiques d'utilisation et de validité. Pour connaître les conditions et modalités d'utilisation d'une Récompense, le Membre devra se référer aux mentions légales accompagnant les communications de chacune des Récompenses.
40. Une Récompense n'est, en aucun cas et pour aucune raison, transférable, remboursable ou échangeable avec un autre Membre ou contre de l'argent ou une autre récompense de nature équivalente ou non.
41. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre peut obtenir des Récompenses de type produit gratuit, des rabais sur items, sur groupe d'items ou sur le sous-total de sa facture ou des Récompenses chez certains partenaires de Groupe Grandio.
42. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre pourra recevoir, sous réserve de l'obtention de son consentement à cet égard en conformité avec les lois applicables, des offres promotionnelles permettant d'accumuler des points supplémentaires à l'achat de certains produits ou combinaison de produits déterminés par Groupe Grandio Le membre peut également recevoir des promotions personnalisées, notamment en fonction de ses achats, de ses préférences et de son profil. Chaque promotion personnalisée n'est valide que pour le compte du membre à qui elle est offerte et ne peut être transférée.
43. Le membre pourra également recevoir des points supplémentaires pour compléter des actions déterminées par Groupe Grandio, telles que référer un ami, compléter son profil ou répondre à un quiz. Les Membres peuvent consulter la liste des actions éligibles en tout temps en consultant l'application mobile.
44. À l'issue de l'utilisation d'une Récompense, d'un rabais ou d'un produit gratuit, le Membre du Programme Club Cage libère Groupe Grandio de toute responsabilité ou réclamation relativement à l'échange et à l'utilisation de la Récompense ou de toute perte ou de tout dommage causé par les produits ou services offerts à titre de Récompense, à l'exception des cas où ces pertes ou dommages seraient une conséquence du fait personnel de Groupe Grandio ou de celui de son représentant..
45. Groupe Grandio n'acceptera aucune responsabilité à l'égard des Récompenses octroyées par quiconque si le Membre n'a pas au préalable signalé la perte ou le vol de sa carte virtuelle (voir procédure

de déclaration ci-haut). Le Membre devra assumer l'entière responsabilité des Récompenses utilisées préalablement au dit signalement.

## Les niveaux

46. Dans le cadre du Programme Club Cage, le Membre accumule des points Club Cage. Le solde de points Club Cage affiche le solde courant des points accumulés et échangés depuis la date d'adhésion. Le Membre peut échanger ses points Club Cage pour payer, en totalité ou en partie, des achats de produits admissibles en salle à manger ou en ligne via [lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com). La barre de progression, quant à elle, affiche le nombre de points que le Membre doit accumuler dans la période de référence de douze (12) mois, afin d'atteindre le niveau supérieur. Lorsqu'une nouvelle période de référence débute, le Membre conserve ses points Club Cage, mais devra recommencer à accumuler le nombre de points nécessaires pour atteindre un niveau supérieur.
47. Le Membre débute au niveau Pro lors de son adhésion au Programme Club Cage. Pour atteindre les niveaux Élite, Platine ou Maître, le Membre devra accumuler un nombre de points déterminés au cours d'une période de référence de douze (12) mois.

	Pro	Élite	Platine	Maître
Points de niveau requis	< 3 500	3 500	11 000	45 000
Points accumulés par dollar dépensé	10	11	13	14

48. Au cours d'une période de référence de douze (12) mois suivant son adhésion au Programme Club Cage, le Membre peut débloquer un niveau supérieur s'il accumule le nombre de points requis pour atteindre le niveau. À la date d'anniversaire de niveau, c'est-à-dire au moment où une nouvelle période de référence débute, un membre n'ayant pas débloqué un niveau supérieur devra conserver son niveau ou être rétrogradé à un niveau inférieur, et ce, en fonction du nombre de points accumulés lors de la période de référence.

### Exemple

Date	Étape	Niveau
<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>	Le Membre s'abonne au Programme Club Cage.	Pro
1 <sup>er</sup> octobre 2021	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 3 500 points.	Le Membre atteint le niveau Élite
10 janvier 2022	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 11 000 points.	Le Membre atteint le niveau Platine
<b>1<sup>er</sup> avril 2022</b>	Date d'anniversaire de niveau. Une nouvelle période de référence débute. Le solde des points de niveau est remis à 0.  Au cours de la période de référence des douze (12) derniers mois, le Membre a accumulé 11 000 points de niveau.	Le Membre conserve le niveau Platine jusqu'à la fin de la période de référence suivante de douze (12) mois, sauf s'il accumule assez de points de niveau durant la période de référence de douze (12) mois pour accéder à un niveau supérieur.
4 juillet 2022	Le Membre atteint un solde de points de niveau de 800 points.	Le Membre conserve le niveau Platine
<b>1<sup>er</sup> avril 2023</b>	Date d'anniversaire de niveau. Une nouvelle période de	Le Membre est rétrogradé au niveau Élite

	<p>référence débute. Le solde des points de niveau est remis à 0.</p> <p>Au cours de la période de référence des douze (12) derniers mois, le Membre a accumulé 8 850 points de niveau. Il devra être rétrogradé au niveau Élite, puisqu'il n'a pas accumulé le minimum de points pour conserver le niveau Platine.</p>	
--	---	--

49. Le Membre comprend et accepte que les Récompenses offertes dans le cadre du Programme Club Cage peuvent varier d'un Membre à l'autre autant sur le nombre que sur la valeur, et ce, en fonction du niveau atteint.

### Le sondage post-visite

50. Le Membre obtient une participation au tirage au sort mensuel chaque fois qu'il complète un sondage post-visite. Pour prendre connaissance des modalités de participations au sondage, le Membre peut se référer au règlement officiel en cliquant sur le lien suivant : [satisfaction.cage.ca](http://satisfaction.cage.ca)

# Modalités et conditions des cartes cadeaux plastiques et électroniques

## 1. Information générale

- 1.1 La Cage – Brasserie sportive offre des cartes cadeaux plastiques et électroniques qui peuvent être utilisées pour payer en partie ou la totalité d'une facture dans un restaurant La Cage – Brasserie sportive ou encore lors d'un achat en ligne sur la plateforme de commande en livraison/à emporter de La Cage Chez Vous ([lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com)).
- 1.2 On entend par « vous » la personne ayant acheté la carte cadeau plastique/électronique ou la personne utilisant cette dernière.
- 1.3 En achetant ou en utilisant une carte cadeau plastique/électronique, vous confirmez votre acceptation des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.4 Les cartes cadeaux plastiques/électroniques ne peuvent être revendues.
- 1.5 Les cartes cadeaux plastiques/électroniques ne peuvent être remboursées ou échangées contre des espèces (à moins que la loi ne l'exige).
- 1.6 Le solde des cartes cadeaux plastiques/électroniques n'a pas de date d'expiration.
- 1.7 Les cartes cadeaux ne sont pas des cartes de crédit ou de débit. Elles représentent le paiement anticipé d'un achat dans un restaurant La Cage – Brasserie sportive ou sur la plateforme La Cage Chez Vous ([lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com))

## 2. Achat d'une carte cadeau

- 2.1 Il est possible d'acheter une carte cadeau plastique dans n'importe quel restaurant La Cage – Brasserie sportive ou encore dans un de nos points de ventes au Québec : Bureau en gros, Canadian Tire, Couche-Tard, Dollarama, Familiprix, Jean-Coutu, Metro, Petro Canada, Pharmaprix, Provigo, Sobeys et Walmart.
- 2.2 Il est possible d'acheter une carte cadeau électronique sur notre site WEB (<https://lacage.achatdecartescadeaux.com/fr/store/>) ou encore en nous contactant par courriel à l'adresse [marketing@cage.ca](mailto:marketing@cage.ca).
- 2.3 Les cartes cadeaux doivent être achetées en dollars canadiens.
- 2.4 Les cartes cadeaux achetées en ligne peuvent être payées avec une carte de crédit MasterCard ou VISA valide. Les cartes cadeaux achetées en restaurant ou dans un de nos points de vente au Québec peuvent également être payées avec une carte de débit ou en argent comptant. La Cage – Brasserie sportive se réserve le droit de changer en tout temps les modes de paiement autorisés, y compris, sans restriction, les cartes de crédit acceptées.
- 2.5 Toutes les ventes de cartes cadeaux sont finales. Vous ne pouvez annuler une commande de carte cadeau passée en ligne une fois que vous l'avez payée.
- 2.6 La Cage – Brasserie sportive se réserve le droit de retenir, de suspendre, d'annuler ou de refuser l'achat d'une carte cadeau plastique/électronique si elle soupçonne, à l'égard de la commande, un cas de fraude, une violation des présentes Conditions d'utilisation ou un risque pour la sécurité. Dans un tel cas, La Cage – Brasserie sportive vous en avise par courriel.



- 2.7 La Cage – Brasserie sportive ne peut être tenue responsable si des cartes cadeaux électroniques ne sont pas reçues en raison de renseignements inexacts entrés lors de la commande (exemple : adresse courriel entrée erronée). La Cage – Brasserie sportive vous donnera la possibilité de corriger les erreurs en communiquant avec nous par courriel à l'adresse [marketing@cage.ca](mailto:marketing@cage.ca).
- 2.8 En achetant une carte cadeau électronique en ligne, vous déclarez et garantissez à La Cage – Brasserie sportive ce qui suit :
- 2.8.1 Vous êtes responsable de l'exactitude de tous les renseignements que vous donnez à La Cage – Brasserie sportive;
  - 2.8.2 Si une carte cadeau électronique doit être livrée à une personne autre que vous, il existe entre vous et cette dernière une relation personnelle ou familiale, au sens de la loi canadienne anti-pourriel (la « LCAP »), et elle vous a donné son consentement et toute l'autorité nécessaire pour que vous communiquiez son nom et son adresse courriel à La Cage – Brasserie sportive aux fins de traitement de la commande de la carte cadeau électronique;
  - 2.8.3 Vous reconnaissez que La Cage – Brasserie sportive peut devoir communiquer vos informations au destinataire de la carte cadeau électronique afin de pouvoir traiter la commande de la carte cadeau électronique et vous l'autorisez à le faire;
  - 2.8.4 Vous ne contrevenez à aucun contrat, à aucune obligation ou à aucune loi et ne portez pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits à la vie privée ou à d'autres droits reconnus par la loi de quiconque.
- 2.9 Vous avez la possibilité de vous procurer des cartes cadeaux plastiques/virtuelles dans le cadre de certains programmes de récompense (Aéroplan, Air Miles, récompenses carte de crédit Banque Scotia, récompenses carte de crédit Desjardins).

### 3. Utilisation d'une carte cadeau

- 3.1 Les cartes cadeaux n'ont aucune valeur tant qu'elles n'ont pas été activées.
- 3.2 Les cartes cadeaux ne peuvent être remplacées si elles ont déjà été utilisées.
- 3.3 La totalité de la somme enregistrée sur la carte cadeau est appliquée au montant admissible total de votre achat en restaurant ou sur La Cage Chez Vous ([lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com)). Le solde restant sur la carte cadeau, le cas échéant, peut être appliqué à un achat en restaurant ou sur La Cage Chez Vous ([lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com)) futur.
- 3.4 Les cartes cadeaux peuvent être frappées de nullité si elles sont modifiées, endommagées ou dégradées.
- 3.5 Les cartes cadeaux plastiques/électroniques de La Cage – Brasserie sportive peuvent être utilisées dans un restaurant La Cage – Brasserie sportive ou encore lors d'un achat en ligne sur la plateforme de commande en livraison/à emporter de La Cage Chez Vous ([lacagechezvous.com](http://lacagechezvous.com)). S'il reste un solde dû après l'utilisation de votre ou de vos carte(s) cadeau(x), vous devez choisir un autre mode de paiement pour terminer votre transaction.
- 3.6 Les cartes cadeaux plastiques/électroniques de La Cage – Brasserie sportive ne peuvent être utilisées pour des achats d'entreprises tierces.
- 3.7 Pour régler un achat en restaurant au moyen d'une carte cadeau, il vous faut le numéro et le code-barre de la carte cadeau, qui se trouvent tous deux sur la carte cadeau.

### 4. Vérification du solde d'une carte cadeau

- 4.1 Le solde de votre carte cadeau paraître sur votre reçu après chaque transaction.
- 4.2 Vous pouvez également vérifier le solde d'une carte cadeau en visitant notre site WEB (<https://lacage.achatdecartescadeaux.com/fr/login>).

## 5. Carte cadeau perdue, volée ou endommagée

- 5.1 Les cartes cadeaux perdues ou volées ne peuvent être récupérées ou remplacées. Les cartes cadeaux peuvent être frappées de nullité si elles sont modifiées, endommagées ou dégradées.
- 5.2 Dans le cas d'un achat effectué en ligne, dès que La Cage – Brasserie sportive envoie électroniquement la carte cadeau électronique au destinataire indiqué, La Cage – Brasserie sportive n'est aucunement responsable de la carte cadeau, y compris si celle-ci est perdue ou volée.
- 5.3 Si vous avez commandé une carte cadeau électronique en ligne et que le destinataire prévu ne l'a pas reçue, demandez-lui de vérifier dans sa boîte de courriels les fichiers de courriels indésirables. Si le destinataire n'a toujours pas reçu la carte cadeau commandée, communiquez avec nous par courriel à l'adresse [marketing@cage.ca](mailto:marketing@cage.ca). Si la carte cadeau électronique n'a pas été utilisée, nous pouvons l'annuler et en envoyer une autre.
- 5.4 Vous êtes responsable de vérifier l'exactitude des renseignements nécessaires à la commande lors de l'achat d'une carte cadeau électronique, y compris l'adresse courriel. La Cage – Brasserie sportive ne peut corriger les renseignements après la confirmation d'une commande. La Cage – Brasserie sportive ne peut être tenue responsable si des cartes cadeaux électroniques ne sont pas reçues en raison de renseignements entrés inexacts.
- 5.5 L'acheteur devient propriétaire de la carte cadeau et assume le risque de perte qui y est associé dès que La Cage – Brasserie sportive transmet électroniquement au destinataire la carte cadeau électronique et que cette dernière a été reçue. La Cage – Brasserie sportive ne peut être tenue responsable de cartes cadeaux perdues, endommagées ou volées. Les cartes cadeaux doivent être protégées comme de l'argent comptant.

## 6. Message personnalisé

- 6.1 Si vous souhaitez ajouter un message personnel à l'achat d'une carte cadeau électronique en ligne sur notre site WEB (<https://lacage.achatdecartescadeaux.com/fr/store/>), vous pouvez l'indiquer à l'endroit approprié de votre commande. Les messages personnels sont d'une longueur limitée (maximum de 200 caractères).
- 6.2 L'ajout d'un message personnel ne comporte aucuns frais supplémentaires.
- 6.3 La Cage – Brasserie sportive ne vérifie pas chaque message personnel et n'a pas légalement l'obligation de le faire. Cependant, La Cage – Brasserie sportive se réserve le droit d'annuler ou d'omettre des messages inappropriés, offensants ou répréhensibles. La Cage – Brasserie sportive n'assume aucune responsabilité liée à un message personnel inclus dans une commande.

## 7. Annulation ou refus d'une carte cadeau

- 7.1 La Cage – Brasserie sportive se réserve le droit d'annuler ou de refuser en tout temps une carte cadeau liée à une transaction non autorisée.

## 8. Conditions d'utilisation générales

- 8.1 Les présentes Conditions d'utilisation, ainsi que toutes les questions liées à l'achat ou à l'utilisation des cartes cadeaux, sont régies par les lois de la province du Québec, sans égards aux conflits de lois. Tout différend concernant de quelque manière que ce soit une carte cadeau sera tranché par les tribunaux du Québec et vous reconnaissez que ces tribunaux, situés au Québec, ont compétence exclusive pour trancher un tel différend.
- 8.2 La Cage – Brasserie sportive se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'utilisation en tout temps. Vous convenez d'accepter les modifications apportées comme conditions préalable à la conservation ou à l'utilisation continue des cartes cadeaux. **[Note : Cette disposition contrevient à la loi. L'article 11.2 de la Loi sur la protection du consommateur prévoit que toute stipulation prévoyant que le commerçant peut unilatéralement modifier le contrat est interdite, à moins que la stipulation prévoie également (1) les éléments pouvant faire l'objet de la modification unilatérale, (2) que le commerçant doit, au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la modification, transmettre au consommateur un avis écrit contenant la nouvelle clause ainsi que la version antérieure, la date d'entrée en vigueur et les droits du consommateur énoncés au point (3), que le consommateur pourra refuser la modification et résoudre le contrat sans frais, pénalité ou indemnité en transmettant un avis à cet effet au commerçant au plus tard 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la modification, si la modification entraîne l'augmentation de son obligation ou la réduction de l'obligation du commerçant.]**
- 8.3 L'utilisation de la marque ou du logo de La Cage – Brasserie sportive à l'occasion de l'achat ou de l'utilisation des cartes cadeaux ou à quelque autre fin est strictement interdite.
- 8.4 Il est interdit d'utiliser les cartes cadeaux de manière inconvenant ou illégale ou d'une manière nuisant à La Cage – Brasserie sportive, sa réputation ou sa survaleur.

## 9. Limitation de responsabilité et indemnisation

- 9.1 La Cage – Brasserie sportive ne peut être tenue responsable envers vous ou un tiers, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle, délictuelle, en équité ou autre, de réclamations, de coûts, de dommages-intérêts ou de frais résultant :
- i) D'une omission ou d'un acte négligeant, d'une inconduite volontaire ou d'une fraude de votre part;
  - ii) D'un manquement de votre part à l'égard de vos obligations énoncées dans les présentes modalités;
  - iii) De l'inexécution par La Cage – Brasserie sportive de ses obligations si elle est causée par un tiers ou une défectuosité de système ou de traitement de données ou un autre acte ou autre omission indépendants de la volonté de La Cage – Brasserie Sportive ou;
  - iv) D'un manque à gagner ou d'un préjudice accessoire ou indirect ou de dommages-intérêts punitifs ou particuliers, quelle que soit leur cause.
- 9.2 La Cage – Brasserie sportive ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les cartes-cadeaux, y compris, sans restriction, une garantie expresse ou implicite de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier ou de non-violation. En cas de problème concernant une carte cadeau (y compris, sans restriction, dans le cas où le code d'une carte cadeau ne serait pas fonctionnel), votre seul recours et la seule responsabilité de La Cage – Brasserie sportive consiste en le remplacement de la carte cadeau.
- 9.3 Vous vous engagez à indemniser et à dégager de toute responsabilité La Cage – Brasserie sportive et ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, sous-traitants ou représentants à l'égard de l'ensemble des plaintes, réclamations, pertes, demandes, dommages-intérêts, obligations, coûts, frais, causes d'action ou poursuites de tiers (collectivement, les « préjudices ») que peuvent subir ou engager La Cage – Brasserie sportive ou ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, sous-traitants ou représentants en

raison : a) d'une omission ou d'un acte négligent, d'une inconduite volontaire ou d'une fraude de votre part; ou b) d'un manquement (y compris, sans restriction, un manquement à une déclaration ou à une garantie énoncée dans les présentes) de votre part à l'égard de vos obligations décrites dans les présentes modalités.